



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

artisanat

Question écrite n° 36539

Texte de la question

Le Gouvernement vient de déposer un projet de loi d'habilitation pour procéder par ordonnances, à l'adoption de la partie législative de certains codes, dont celui du commerce que le Sénat vient d'adopter. M. Robert Lamy demande à M. le ministre de la fonction publique, de la réforme de l'Etat et de la décentralisation si le Gouvernement entend recourir à la même procédure pour le code de l'artisanat. Son élaboration était déjà achevée, il y a une dizaine d'années après son examen par la commission supérieure de codification et le Conseil d'Etat. En effet, la codification des textes relatifs à l'artisanat serait de nature à donner lisibilité et cohérence à l'ensemble des dispositions qui concernent ce secteur économique à part entière et bien défini juridiquement.

Texte de la réponse

Il convient de préciser que si un projet de code de l'artisanat, remplaçant l'ancien code de l'artisanat (validé par la loi n° 58-346 du 3 avril 1958), a effectivement été élaboré par la direction de l'artisanat en 1990, différentes questions sont restées en suspens. En 1993, la commission supérieure de codification n'avait pas encore étudié le projet dans sa partie législative, et de nombreux points n'avaient pas trouvé de réponse. Aussi ce projet n'a-t-il finalement pas été examiné par ladite commission. La direction des entreprises commerciales, artisanales et de services a entrepris un réexamen du projet. De nombreux points doivent en effet être revus, compte tenu de l'évolution importante de la matière en dix ans. Ce n'est qu'après l'élaboration du nouveau projet de code que la commission supérieure de codification, puis le Conseil d'Etat, pourront l'examiner.

Données clés

Auteur : [M. Robert Lamy](#)

Circonscription : Rhône (8^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 36539

Rubrique : Commerce et artisanat

Ministère interrogé : fonction publique, réforme de l'Etat et décentralisation

Ministère attributaire : PME, commerce et artisanat

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 25 octobre 1999, page 6136

Réponse publiée le : 3 avril 2000, page 2229